

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 7 JANVIER 1993**

**LES DECISIONS**

Approbations :

- Budget 1993 des services généraux.
- Répartition des crédits de fonctionnement.
- Décision Budgétaire Modificative n° 4 (1992).
- Compte rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 1992.

**INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Président Tournier signale que :

- le représentant du Conseil Régional sera désormais Monsieur Alain Bocquet, député du Nord.
- le pot de nouvelle année aura lieu le 29 janvier à 11 H 45, hall de l'ENSI-MEV.
- la séance inaugurale de l'ISIV est prévue le 8 février 1993 à 18 H, ILLA.

Abordant le dossier des constructions, le Président annonce une mauvaise nouvelle : l'Etat a modifié la programmation de l'année 92/93.

Initialement 80 millions de Francs étaient prévus (extensions de la Bibliothèque Universitaire, du Gymnase, de l'ENSI, de l'ISTV). L'extension ISTV, qui représente 49 des 80 millions, est repoussée à une date non précisée. Par ailleurs les travaux du pôle des Tertiaires n'ont toujours pas commencé (9 000 m<sup>2</sup> Etat ; 3 000 m<sup>2</sup> ville de Valenciennes).

Le Président remercie les auteurs des interventions (de protestation) effectuées en décembre : Monsieur le Député René Carpentier, qui a rencontré Jack Lang puis ses collaborateurs,

Monsieur le Sous-Préfet et les représentants du Syndicat Intercommunal et de l'Association pour le Développement du Valenciennois qui ont rencontré Monsieur le Préfet de Région.

Monsieur Moriamez propose d'organiser une manifestation au printemps.

**BUDGET 1993**

Madame Cathy Camion, 1ère Vice-Présidente, présente et commente la proposition de budget 1993 des services généraux. Il est en progression de 16% à 28.398.018. F. La part des charges communes est de 20.851.384 F. En raison du manque de postes AITOSS, les frais de personnels rémunérés sur le budget s'élèvent à 8.131.384 F. Le Président rappelle à ce sujet que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (hors IUT et ENSI) qui dispose de 114 postes, devrait en compter 140 de plus, si l'on prend comme norme la moyenne nationale, elle même inférieure à la norme officielle.

Les autres lignes des charges communes concernent essentiellement les loyers (7.077.000 F), l'électricité, le chauffage, les PTT.

La dotation ministérielle de fonctionnement connaît une augmentation de 9,6% et s'élève à 20 382 000 F dont 2 471 000 F pour la Bibliothèque Universitaire. L'IUT a une dotation de 9 011 000 F et l'ENSI de 1 700 000 F.

Les propositions de répartition aux composantes sont de :

2 749 582 F ILLA, 277 480 F IPAG, 2 735 560 F ISJEG, 9 455 273 F ISTV, 339 465 F ISIV, 2 461 000 F B.U.

(subventions provenant du Ministère de l'Education Nationale, des droits spécifiques d'inscription, informatique pour tous, soutien à l'étudiant).

LE MONT HOUY - B.P. 311 - F 59304 VALENCIENNES CEDEX

Téléphone (33) 27.14.12.34 - Télécopie (33) 27.14.11.00 - Télex UNIVHC 810 270 F

Cette proposition de budget des services généraux et la répartition à chaque composante sont approuvées à l'unanimité, mais assorties du commentaire suivant :

"Les conseillers :

- ne sont pas satisfaits par ce budget qui supporte un trop grand nombre d'AITOSS.
- regrettent que le ministère se base sur les effectifs étudiants de l'an dernier pour déterminer le montant de sa dotation, ce qui pénalise, voire asphyxie, les moyennes universités en forte croissance comme celle de Valenciennes... et avantage les grosses universités dont les effectifs sont stables ou en baisse.
- dénoncent la mauvaise gestion de l'Etat qui trouve les crédits nécessaires pour financer des locations (7 millions de Francs par an pour Valenciennes) mais repousse la construction de l'extension sciences qu'il s'était engagé, par contrat, à réaliser.

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 1992

La décision budgétaire modificative (DBM) n° 4 pour l'exercice 1992 est une simple DBM de régularisation qui concerne surtout les composantes ayant lancé de nouvelles formations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### SECTION DISCIPLINAIRE

L'Université doit mettre en place 2 sections disciplinaires, l'une pour les enseignants, l'autre pour les usagers. Elles seront composées de membres du conseil d'administration, élus par le Conseil, par sous-collèges.

Le secrétaire général organisera les élections fin janvier.

### QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers Bricout et Cayet (collège des usagers) attirent l'attention du conseil sur le silence que la Fédération des Etudiants de Valenciennes (FEV) oppose systématiquement à leurs demandes légitimes d'information sur le budget de cette association.

**Etaient présents :**

**Personnalités extérieures :** Messieurs Philippe, Richez, Thiémé, Trannoy.

**Collège A :** Madame Pion, Messieurs Angué, Bourton, Flamme, Malvache, Moriamez, Thierry, Tournier.

**Collège B :** Mesdames Camion, Levin, Mademoiselle Crunelle. Messieurs Del Campo, Desrumaux, Nogacki, Raviart.

**Collège AITOSS :** Madame Namur. Messieurs Balenghien, Malaquin.

**Collège étudiants :** Messieurs Bricout, Cayet.

**Membres de droit :** Messieurs Psonka et Van Ceulebroeck.

**Invités :** Messieurs Bridoux, Carpentier, Delhaise, Machelart, Moreau, Obert, Petit.

**Excusée :** Madame Cleuet.

**Ont donné pouvoir :** Messieurs Morage et Szymusiak à Monsieur Philippe, Monsieur Delquignies à Monsieur Trannoy, Messieurs Leman et Grimaldi à Monsieur Richez, Messieurs Bocquet et Parent à Monsieur Thiémé, Messieurs Rouvaen et Horling à Monsieur Tournier. Monsieur Tison à Monsieur Raviart. Mademoiselle Dewavrin à Monsieur Cavet.